

Québec, le 8 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je fais suite à la question inscrite au feuillet par le député de St-Jean, le 15 septembre dernier, portant sur les travaux aux laboratoires de l'Hôpital du Haut-Richelieu. Permettez-moi de débiter en mentionnant que pour faire en sorte que le réseau de la santé et des services sociaux procure le plus de bénéfices possible pour les Québécoises et Québécois, il faut parfois prendre des décisions qui visent à en assurer la pérennité et la viabilité financière.

Dans le cas des laboratoires de biologie médicale, il a été déterminé que le développement de ressources dans une multitude d'installations sans complémentarité entre elles n'est plus souhaitable. Pour être en mesure de maintenir l'accès à des analyses de laboratoire de qualité, de profiter des avancées technologiques dans ce domaine et d'assurer un contrôle des coûts, il faut dorénavant regrouper les ressources et miser sur des analyseurs de grande capacité. Cette nouvelle vision découle des travaux de la démarche Optilab, qui a maintenant le mandat de coordonner une grande réorganisation de la biologie médicale dans le réseau.

Cette réorganisation mènera à la création de 11 regroupements, ou grappes de services, dans lesquels 14 laboratoires serveurs se verront chargés de la production d'un ensemble de laboratoires associés. En Montérégie, il a été déterminé, au cours des derniers mois, que les installations de Charles-Le Moyne étaient les plus en mesure d'accueillir le rôle de serveur, et ce, pour les trois centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de la région. Ce rôle sera assumé progressivement au fur et à mesure que des enjeux comme l'aménagement du laboratoire, l'informatisation interlaboratoires et le transport des échantillons permettront une centralisation efficace et sécuritaire.

Pour ce qui est du laboratoire de l'Hôpital du Haut-Richelieu, il importe de considérer que le projet de construction a été lancé il y a plusieurs années, soit bien avant que les orientations d'Optilab aient été conçues. Les instigateurs de ce projet n'ont donc pas eu la possibilité de planifier en fonction de la réorganisation de la biologie médicale qui est maintenant entreprise.

... 2

La décision de suspendre les travaux s'imposait donc, compte tenu de la nécessité d'ajuster le projet en fonction des besoins réels de l'établissement. Ne pas avoir agi aurait mené non seulement à des coûts de construction exagérés, mais aussi à donner aux employés du laboratoire des espaces de travail et des équipements inappropriés et peu fonctionnels pour la charge de production réelle. Au moment où le projet a été interrompu, la construction du laboratoire en était à un stade où la vocation définitive des espaces pouvait encore être modifiée.

Il a été demandé au CISSS de la Montérégie-Centre de réviser les plans du laboratoire des installations du Haut-Richelieu et de se positionner sur l'utilisation des espaces libérés. L'impact budgétaire de cette révision des plans ne pourra être établi qu'au terme de ce processus.

Vous avez des préoccupations concernant le maintien de la qualité des services et les coûts d'implantation de la démarche. Je vous assure que j'ai eu les mêmes préoccupations. Le projet Optilab prévoit en fait des mesures pour augmenter la qualité et la pertinence des analyses de biologie médicale. Pour ce qui est des délais de réponse, la production des laboratoires serveurs sur des heures étendues et les ajustements technologiques qui y seront apportés auront pour effet de minimiser les délais, voire même les diminuer. Il importe aussi de noter que les analyses urgentes continueront à être effectuées dans les laboratoires associés.

Les dépenses associées à Optilab, que ce soit en matière de transport des échantillons, de technologies de l'information ou autres, sont globalement contrebalancées par des dépenses évitées et à terme, ce sont quelques dizaines de millions de dollars par année que le réseau pourra économiser à la suite de cette réorganisation.

Pour ce qui est des ressources humaines, il est vrai que la démarche de centralisation permettra de réduire les besoins en personnel de laboratoire. Il faut cependant savoir qu'un nombre important d'employés des laboratoires au Québec seront en position de prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. La diminution des postes se fera donc majoritairement par attrition.

Je comprends bien vos craintes au regard de la décision qui a dû être prise dans ce dossier. Soyez assuré que les orientations appliquées ici guident le développement de la biologie médicale dans toutes les régions du Québec, aux bénéfices de la qualité des services et de l'efficacité du réseau.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette